

Préparation et présentation à l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) - Encadrant / Débutant

Réf : AIPRENC

Code : RS 1282

Objectifs de la formation :

Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage.
Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique.
Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Public cible :

Toute personne intervenant en préparation administrative et technique des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant des travaux (Conducteurs de travaux, Chefs de chantiers)
Utilisateurs de la canne GPS

La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Pré requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française
Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

Programme de la formation :

Règlementation anti-endommagement des réseaux.
Documents règlementaires (Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Guide Technique)
Procédures DT-DICT (DT suivie par DICT / DT-DICT conjointes / ATU)
Acteurs, rôles et sanctions applicables
Documents nécessaires sur chantier et le marquage-piquetage
Les procédures de prévention en amont du chantier et guide technique
Mesures à respecter en cas d'accident : la règle des 4 A

Durée minimum : 1 J / 7 H

La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Moyens pédagogiques :

Présentiel
Test blanc à l'examen AIPR Encadrant
Alternance d'exposés, questions/réponses et partage d'expériences.

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédia.
Livret remis aux stagiaires.
Les épreuves d'examen se déroulent sur PC/tablette connectés à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée
Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation
Attestation de formation

Validation de la formation :

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Attestation de compétences, si réussite, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*02
Validité : 5 ans

Dispensateur de la formation : Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation